



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E82011

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/02/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 31/12/2014
20 000

Raison sociale : AR BATIMENT
Sigle : AR BATIMENT
92 RUE DE REIMS
94700 MAISONS-ALFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Téléphone : 01 49 77 80 80
Portable :

Fax :

Siret : 422 236 034 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2106773-001-

Site Internet : www.arbatiment.fr
E-mail : contact@arbatiment.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010596331104

Responsabilité légale :
RAVETIER YANNICK PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 000000141785113

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	05/09/2023
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	05/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/09/2023
o Isolation des combles perdus	05/09/2023
o Isolation des planchers bas	05/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.